

eCourrier

La lettre d'information en ligne de la coopération au développement ACP-UE

N°9 | Mars 2006

Érythrée et Éthiopie De l'espoir pour la paix en 2006

Geert Heikens, Chef de la Délégation de la Commission européenne en Érythrée

L'année 2006 a débuté avec une attention internationale renouvelée pour l'État d'Érythrée et une intensification des efforts en faveur de la paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

En tant que témoin de l'Accord de paix d'Alger, l'Union européenne a intérêt à s'assurer que, cette fois, la paix soit réellement gagnée.

L'année 2005 a vécu les plus fortes tensions entre l'Érythrée et l'Éthiopie depuis la fin de la guerre entre les deux pays, en 2000. Mais les relations entre l'Érythrée et ses partenaires n'ont jamais été sans tensions. Coûtant la vie à plus de 70 000 personnes, la guerre de 1998-2000 entre les deux voisins et anciens alliés fut l'un des conflits les plus sanglants de la fin du millénaire. Cette guerre a refroidi l'euphorie de

l'indépendance en Érythrée, et gravement ralenti le développement dont les Érythréens avaient commencé à bénéficier. L'indépendance de l'Érythrée date formellement de 1993, lorsqu'un référendum démontra que 99% de la population voulaient se séparer de l'Éthiopie. L'Érythrée devenait officiellement la plus jeune nation africaine.

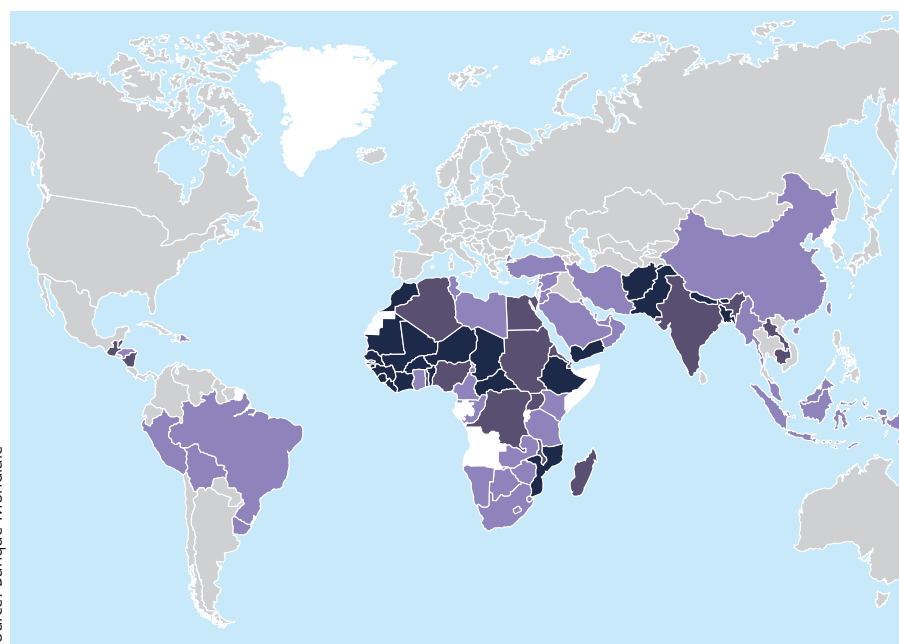
Les causes du conflit sont complexes et multidimensionnelles mais elles incluent une histoire partagée de mouvements de libération, aujourd'hui au pouvoir des deux côtés de la frontière. Des facteurs économiques jouent indubitablement un rôle majeur, bien que peu de personnes eurent anticipé que les différences conduiraient à l'éclatement d'une guerre à grande échelle. Depuis la cessation des hostilités en 2000, l'Érythrée et l'Éthiopie sont séparées par une «zone provisoire de sécurité» (TSZ), établie par l'Ac-

cord de paix d'Alger. Longeant la frontière sur une largeur de quarante kilomètres, la TSZ est surveillée par des patrouilles de la Mission de maintien de la paix des Nations unies (MINUEE). Les relations n'ayant jamais été rétablies, le commerce autrefois florissant a cessé entre les deux pays voisins.

L'Accord de paix d'Alger stipulait également l'établissement d'une commission frontalière indépendante pour résoudre la querelle frontalière, symbolisée par la ville de Badme, manifestation la plus tangible de la rivalité entre les deux pays. En avril 2002, la Commission internationale frontalière pour l'Érythrée et l'Éthiopie (EEBC) s'est prononcée sur la définition d'une frontière commune. En 2003, l'Éthiopie fit appel contre la Décision de l'EEBC adjugeant la ville de Badme à l'Érythrée, et refusa

[Suite en page 2 >>](#)

Graphique du mois > Taux d'alphabétisation des adultes, 2000



Source: Banque Mondiale

● Moins de 10% ● 10% à < 30% ● 30% à < 50% ● 50% ou plus ○ Pas de données

Éditorial

Le commerce au service du développement

John Clarke, Chef d'Unité
Coordination OMC et OCDE,
DG Commerce

Il existe un large consensus selon lequel la libéralisation entraîne des opportunités économiques significatives. Celles-ci peuvent sortir de la pauvreté un grand nombre de personnes, contribuant ainsi aux efforts en faveur des Objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU.

Ces dernières années, aucun pays ne s'est développé avec succès en tournant le dos au com-

[Suite en page 3 >>](#)



Érythrée et Éthiopie De l'espoir pour la paix en 2006

Suite de la page 1 >>

d'assurer la sécurité nécessaire pour démarquer la frontière conformément à cette décision. Jusqu'à l'automne 2005, l'EEBC a maintenu sur le terrain son personnel, prêt à entamer la démarcation. Depuis lors, l'Érythrée adopte une ligne dure en vertu de laquelle elle refuse tout dialogue avec l'Éthiopie tant que la frontière n'est pas démarquée. L'Érythrée est la première victime de l'impasse, son économie ayant été isolée, et sa population s'étant vu refuser une Constitution pour des motifs de sécurité nationale. L'impasse a aussi entravé la mise en œuvre des éléments essentiels et fondamentaux de Cotonou (promotion des droits humains, processus de démocratisation, État de droit et bonne gouvernance). Cependant, le gouvernement érythréen estime avoir adopté une juste position de principe.

À la fin de l'année 2004 et tout au long de 2005, l'Éthiopie a opéré et maintenu entre sept et onze divisions militaires à une vingtaine de kilomètres de la TSZ. La justification était l'autodéfense, mais les inquiétudes de l'Érythrée étaient compréhensibles. À la suite d'une demande du Conseil de Sécurité de l'ONU dans sa Résolution 1 640, les divisions furent récemment éloignées de la frontière. Cette résolution enjoignait également l'Érythrée à revenir sur l'interdiction de vol imposée à la MINUEE depuis le 5 octobre 2005. Réduisant les capacités de surveillance de la

MINUEE de quelque 40%, cette interdiction est vue comme un affront majeur au Conseil de sécurité. Plutôt que d'obtempérer, l'Érythrée a exclu le personnel de la MINUEE originaire des États-Unis, du Canada et de l'Europe (y compris de la Fédération de Russie), soit près de 200 personnes. Cette dernière étape souligne la difficulté des relations entre l'Érythrée et la communauté internationale.

Une retombée potentiellement positive de cette escalade réside dans les mesures prises par la communauté internationale afin de mettre en œuvre la décision de l'EEBC. La Résolution 1 640 a donné à l'Érythrée et à l'Éthiopie quarante jours pour obtempérer. À la suite d'une proposition des États-Unis, le Conseil de Sécurité

avait étendu le délai durant lequel le Département d'État américain conduisit des consultations à haut niveau avec les deux parties, suivies par une réunion, le 23 février, des témoins de l'Accord d'Alger et des autres. Ces efforts ont conduit à la réunion de l'EEBC à Londres où les deux parties se sont rencontrées les 10 et 11 mars pour discuter des aspects techniques de la démarcation.

L'UE, à l'instar des États-Unis, est un témoin de l'Accord d'Alger. Un plus grand engagement de l'UE ne soutiendrait pas seulement la paix en Érythrée, que sa population désire depuis longtemps, il démontrerait l'engagement de l'UE en faveur de la paix à l'échelle mondiale. ■



La frontière entre l'État d'Érythrée et la République fédérale démocratique d'Éthiopie

■ Territoires réclamés par l'Éthiopie mais accordés à l'Érythrée

■ Territoires réclamés par l'Érythrée mais accordés à l'Éthiopie

Les frontières et les noms indiqués ainsi que les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent aucun aval ou acceptation officielle de la Commission européenne.

Source: Nations Unies.

Au-delà des frontières

Aya Kasasa, Secrétariat du Groupe des États ACP, Département des Questions politiques et du développement humain

Les réunions consacrées aux migrations se multiplient en Europe et dans les pays ACP, sans pour autant qu'une position claire ne se dessine pour répondre à cette lancinante question: comment parvenir à gérer, le plus harmonieusement possible, le droit des êtres humains à aller et venir, d'un pays à l'autre, sans porter préjudice à cette liberté fondamentale?

Comment trouver les articulations qui permettront à l'ensemble des acteurs, migrants, pays d'origine, de transit et de destination, de jouer un rôle prédominant dans le processus de développement des États ACP, puisque la pauvreté est reconnue comme étant le problème principal?

À l'automne 2005, les lucarnes de télévision du monde entier livraient, avec la froideur qui les caractérise, les images des tragiques événements survenus aux frontières de Ceuta et Melilla en Espagne. Depuis, la question des migrations ne cesse d'être évoquée dans la presse. La prise de conscience croissante des migrations internationales en tant que phénomène structurel, source à la fois de nouvelles possibilités et de défis pour le développement,

a mis en exergue la nécessité d'une gestion efficace et humaine des migrations.

Les questions de migrations et de mobilité constituent l'un des principaux défis pour les États ACP et leurs partenaires en développement. Au cours des 10 dernières années, l'intensification des

mouvements de capitaux, des biens et des services, stimulée par une croissance sans précédent des transports et des nouvelles technologies de la communication, a accéléré la mobilité des populations et généré de nouvelles tendances. La pauvreté, les conflits politiques et les guerres continuent à

Différents éléments seront pris en considération lors de la mise en place de la Facilité de renforcement des capacités ACP dans le domaine des migrations:

- les migrations internes et intra-régionales ACP sont, statistiquement parlant, plus importantes que les migrations internationales. Elles favorisent une urbanisation rapide, avec pour principal corollaire des problèmes d'accès aux infrastructures sociales et à la sécurité sociale;
- la migration et le trafic des enfants sont aujourd'hui encore un aspect essentiel de la problématique de la mobilité dans les États ACP. Il ressort des données disponibles que la mondialisation et la demande de main-d'œuvre enfantine encouragent cette migration et ce trafic;
- les mouvements de personnes très qualifiées constituent aujourd'hui une question importante

pour le développement des pays ACP tant en termes d'exode, d'échanges et de circulation des connaissances qu'au regard de la contribution significative que les migrants apportent aux économies de ces États sous forme d'envois de fonds;

- Le problème des migrations volontaires des ressortissants ACP est souvent aggravé par les migrations forcées. En effet, au cours des trois dernières décennies, des millions de personnes ont été déracinées chaque année par des conflits, des violences et des troubles politiques;

La pauvreté et le sous-développement sont aujourd'hui encore des caractéristiques communes à tous les États et régions ACP et les liens entre les migrations et le développement s'établissent à différents niveaux, notamment les envois de fonds, le développement et le transfert des connaissances, l'emploi...



influencer de façon négative les flux migratoires. Ces mouvements ont des effets contradictoires. L'existence d'un nombre élevé de travailleurs migrants se traduit par des bénéfices sociaux et économiques pour les pays dont ils sont originaires. Mais l'existence d'un nombre important de réfugiés et de demandeurs d'asile indique que la situation politique de ces mêmes pays est instable. Les États ACP doivent gérer ces formes de migration, particulièrement dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE.

Le défi, pour les États ACP, est d'assurer, notamment, que les populations soient en mesure d'exercer librement et en toute sécurité leur droit de se déplacer légalement; de lutter contre le phénomène d'immigration illégale; d'engager activement un dialogue politique afin d'aborder les défis posés par la mobilité des populations; d'assurer la mobilité des étudiants et des ressources humaines; d'évaluer l'impact de la fuite des cerveaux; et enfin d'accroître la coopération intra-ACP sur les questions relatives aux migrations et à la mobilité.

Le cadre légal privilégié, pour la coopération ACP-UE, est l'article 13 de l'accord de Cotonou. Dans la perspective de sa mise en œuvre, les chefs d'État et de gouvernement ACP ont à plusieurs reprises, notamment au cours de leurs 3ème et 4ème Sommets, consacré un chapitre aux questions migratoires, s'engageant à porter toute l'attention voulue à cette épineuse question, soulignant la nécessité de promouvoir une gestion responsable des flux migratoires, particulièrement dans le contexte des APE, dans le cadre duquel des politiques migratoires restrictives constitueraient une perspective négative au principe de partenariat. Ils ont aussi fait explicitement référence aux moyens financiers nécessaires pour combattre le fléau de l'immigration clandestine et ils ont appelé l'UE à soutenir les États ACP par des ressources appropriées.

C'est ainsi que le Conseil des Ministres ACP-CE du 13 avril 2005 a décidé d'allouer un montant de 25 millions d'euros pour la création d'une «Facilité ACP-CE pour les migrations» qui s'attachera à assurer un appui méthodologique et renforcer les capacités dans le domaine des migrations et de la coopération régionale, en axant notamment les actions sur les flux migratoires Sud-Sud.

Cette Facilité servira à financer des programmes internationaux, régionaux et transfrontières visant à canaliser les flux migratoires en provenance et à destination des États ACP. Elle aura pour objectifs de renforcer les capacités analytiques et statistiques régionales dans le domaine des migrations, des flux migratoires et autres questions relatives aux migrations dans les États ACP; d'améliorer la capacité des États ACP à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des stratégies en matière de migration aptes à appuyer le processus de développement; de renforcer, à travers la diffusion d'informations et une assistance technique, les capacités institutionnelles en vue d'une gestion efficace et humaine des migrations dans les États ACP. ■

Éditorial

Le commerce au service du développement



Suite de la page 1 >>

merce internationale. L'ouverture des économies, tout comme une plus grande intégration régionale, sont largement reconnus comme indispensables au développement. Ceci est manifeste en Asie, qui s'ouvre et qui réduit la pauvreté. Il reste par contre à l'Afrique un long chemin à parcourir. Une augmentation d'à peine 1% de la part africaine aux exportations mondiales générerait pourtant davantage de revenus que toute l'aide reçue par le continent chaque année.

Alors que le commerce peut contribuer à promouvoir la croissance économique, le développement et l'atténuation de la pauvreté, ce lien ne fonctionne pas de façon automatique ou immédiate. Des politiques d'encadrement sont nécessaires. Afin que les pays en développement retirent des avantages de la libéralisation du commerce, il est essentiel qu'ils fassent du commerce un axe central de leurs stratégies de développement. Ils doivent venir à bout des contraintes posées à l'offre en termes de business et de négoce, notamment les cadres de régulation faibles et les environnements défavorables aux affaires – coûts de transport élevés, douanes lentes, services financiers et commerciaux inefficaces. Les règles adressées aux commerçants et aux investisseurs doivent également être transparentes, justes et prévisibles, faute de quoi les investisseurs iront ailleurs.

En résumé, l'«opportunité» de faire du commerce est liée à la «capacité» de commercer. C'est pourquoi, lors de la récente Conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong, l'UE a appuyé auprès de tous les donateurs l'adoption de mesures substantielles pour l'Aide au Commerce («Aid for Trade»). La décision prise à Hong-Kong se

fonde sur des engagements répétés de l'UE sur cette voie. En 2005, lors du Sommet du G8 de Gleneagles, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a plaidé en faveur d'une augmentation de l'Assistance liée au commerce (ALC) à un milliard d'euros par an. Les États membres de l'UE se sont également engagés à augmenter leurs propres aides au développement. Ils s'attacheront à faire en sorte que la somme de leurs propres assistances liées au commerce atteignent un milliard d'euros par an à l'horizon 2010.

La «possibilité» de faire du commerce dépend également de «l'ouverture» des marchés: l'Union européenne constitue le marché le plus ouvert aux pays les plus pauvres du monde, comme elle a offert durant des décennies aux pays en développement un accès préférentiel continuellement plus généreux. Pour preuve de l'ouverture de ce régime commercial, les échanges entre l'UE et le monde en développement ont plus que triplé depuis les années 80 en se diversifiant largement. Un cinquième des exportations des pays en développement est destiné à présent à l'UE, leur principal partenaire commercial.

En conclusion, la politique commerciale de l'UE vise à contribuer à une intégration équitable des pays en développement dans le système commercial international, de façon globale, au moyen d'actions cohérentes à trois niveaux: multilatéral (à travers l'Agenda de Doha pour le développement), bilatéral (via par exemple les accords de partenariat économique avec les pays ACP, qui visent à promouvoir le développement par l'intégration régionale), et par le biais de mesures préférentielles autonomes, comme l'initiative «Tout sauf les armes». ■

Promouvoir la bonne gouvernance, les droits humains et la sensibilité au conflit en Ouganda

Theri Lehtinen, Chef de section Gouvernance et société civile, Représentation de l'UE en Ouganda

Au travers de sa politique de coopération, l'Union européenne (UE) vise à améliorer les droits humains et la démocratie ainsi que l'état de droit et la bonne gouvernance.

Comme le définit le Document de stratégie pour l'Ouganda couvrant la période 2002-2007 sous le 9ème Fonds européen de développement (FED), une protection étendue des droits humains, la réduction de la corruption de même que le respect de la loi et de l'ordre constituent des préalables à l'amélioration des services et à la décentralisation. Le dialogue politique sur les questions de gouvernance entre les chefs de mission UE et le gouvernement d'Ouganda s'accompagne d'un soutien ciblé de l'UE dans des domaines clés.

SÉCURITÉ POUR TOUS

Depuis le début des années 2000, alors que beaucoup d'autres partenaires du développement de l'Ouganda se concentraient exclusivement sur le «succès» de sa partie Sud, la Commission européenne, agissant au nom de l'UE, s'est montrée particulièrement active pour attirer l'attention internationale sur le sort des personnes vivant dans les régions du Nord affectées par la guerre. Plus récemment, la présence d'une Mission d'observation électorale en 2006 a renforcé le rôle de l'UE dans l'amélioration de la gouvernance démocratique.

L'approche de la Commission européenne est basée sur un certain nombre de principes. Premièrement, les questions de droits humains et de genre font intrinsèquement partie de tous les programmes soutenus.

Deuxièmement, l'UE s'est fait l'avocat d'une approche sensible au conflit, avec une attention particulière pour les populations les plus vulnérables des régions affectées par la guerre (comme Karamoja et Acholi-land). Les niveaux de pauvreté, de violations des droits humains et d'injustice sociale y sont considérablement plus élevés que partout ailleurs en Ouganda.

L'UE a également soutenu le renforcement des capacités du gouvernement et la fourniture de services en plein conflit, alors que les autres donateurs se concentraient exclusivement sur l'aide humanitaire. Troisièmement, les programmes de l'UE coopèrent avec de multiples partenaires issus de la société civile et les gouvernements locaux en plus des institutions du gouvernement central. Quatrièmement, tout soutien inclut le renforcement des capacités des partenaires locaux. Cinquièmement, l'UE participe activement à la coordination de l'aide en matière de bonne gouvernance. Enfin, tout soutien est fondé sur le Plan d'éradication de la pauvreté (PEAP), dont le pilier «gouvernance» est à présent complété par un pilier concernant les aspects «sécurité, prévention de conflit et préparation aux catastrophes».

L'Ouganda fut le premier pays ACP à lancer un vaste programme de soutien à la société civile fondé sur le 9ème FED, le Programme de renforcement des capacités de la Société civile (8 millions EUR). S'adressant aux organisations de la société civile, celui-ci renforce les communautés locales et responsabilise les institutions quant aux politiques affectant les pauvres.

Le programme des droits humains du 9ème FED (7 millions EUR), dont la mise en œuvre est sur le point de débuter, promeut le renforcement des capaci-

tés des institutions de la gouvernance, et améliore l'accès à la justice et la prise de conscience des lois par les citoyens ougandais. Il prête également attention à la gouvernance parlementaire et au processus électoral. Le programme de soutien à la décentralisation du 9ème FED (10 millions EUR) promeut le renforcement des capacités pour la gouvernance locale, un meilleur accès aux services sociaux et une responsabilisation envers les communautés locales.

RENDRE L'ESPOIR

Le programme de réhabilitation du Nord de l'Ouganda (20 millions EUR), également fondé sous le 9ème FED, est basé sur une approche des «dividendes de la paix». Il vise à rétablir les moyens d'existence affectés par la guerre, en redonnant de l'espoir envers le futur. Le programme tente de lier l'aide, la réhabilitation et le développement en collaboration étroite avec le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO). En outre, des projets en faveur des minorités et des peuples indigènes sont financés par l'Initiative européenne pour la Démocratie et les droits de l'homme (IEDDH).

Toutes ces activités partagent la prise en compte de la participation des citoyens dans le processus de décision, en tant qu'élément clé favorisant le respect des droits humains, les libertés démocratiques et le respect de la loi. Un dialogue permanent et un renforcement ciblé des capacités d'institutions clés, ainsi qu'un renforcement des autorités locales, demeurent les pierres angulaires de la stratégie européenne en Ouganda. ■



La photo du mois

Pas de croissance, pas de développement et pas de bonne gouvernance sans éducation! Ceci est un message clé de la politique de développement à la fois de l'Union européenne et de l'Union africaine, tel qu'il se trouve dans la Stratégie pour l'Afrique, proposée par la Commission européenne, et approuvée en décembre dernier par le Conseil. Les efforts visant à renforcer le système éducatif africain à tous les niveaux constitueront une priorité majeure durant les prochaines années, au même titre que la bonne gouvernance et une amélioration des infrastructures et des services sociaux.

Un autre problème apparaît en filigrane: l'égalité des genres dans l'accès à l'éducation. Aujourd'hui, dans trop de pays en développement, les femmes ne disposent toujours pas des mêmes droits à l'éducation que les hommes. En outre, les filles sont les premières à payer le prix de l'augmentation des maladies transmissibles, étant les premières sorties de l'école pour prendre soin des parents malades.

Nous savons tous qu'une société équilibrée et juste, en développement continu, ne peut exister si les droits des femmes sont niés. C'est pourquoi l'Union européenne et l'Union africaine sont tellement soucieuses de mettre en œuvre une stratégie capable de rendre un système éducation plus accessible et plus juste dans le monde en développement.



© 2006
Commission
européenne

Direction générale du développement
e-mail: DEV-A5-FMB@cec.eu.int
Téléphone: +32 22 99 45 60
Fax: +32 22 99 30 02
www.europa.eu.int/comm/development

Secrétariat ACP
e-mail: info@acp.int
Téléphone: +32 27 43 06 00
Fax: + 32 27 35 55 73
www.acp.int